

accordé à la commission des finances les plus complètes pouvoirs d'investigation et de mandat pour saisir à bon droit, en cette matière et dans toute situation.

Rejeté la demande de subside formée par le sieur Brabant, éleveur peintre à l'école des Beaux-Arts, la ville lui ayant accordé des allocations pendant six années.

Sur le rapport de la commission des travaux. Homologues les procès-verbaux constatant la réception définitive des travaux : 1° de construction d'un aqueduc aux Trois-Ponts ; 2° de construction d'un aqueduc rue du Tillieu et rue du Pile ; 3° de prolongement de l'aqueduc de la rue de la Guinguette.

Après les modifications proposées par le Directeur de la voirie, au tarif adopté le 5 mars 1880, pour branchements particuliers en poterie sous la voie publique.

Vote un crédit de 6440 fr. 97 et homologues le tableau de répartition de la somme proposée par les riverains pour l'entretien en état de viabilité de la rue de France.

A jours pour nouvelle instruction, la demande d'alignement sur la promenade de Barbicart formée par MM. Holden et Descloux.

Sur le rapport de la Commission de l'Abattoir. Décide qu'il y a lieu d'admettre les petites veaux au marché aux bestiaux de la ville de Roubaix, sous la condition d'une vérification rigoureuse des viandes qui en proviennent.

Sur le rapport de la commission des travaux. Ajourne la construction de la ligne n° 2 des tramways du réseau suburbain (ligne de Watrelles), la modification des lignes n° 1 bis et 4 jusqu'au croisement du canal.

Rejeté l'unicamité du projet de doublement de la voie entre la Grande Place et la Place de la Liberté.

Revoit à la Commission des finances les demandes des crédits suivants : 7855 fr. 51 dts à M. Valendeu, notaire, pour frais honoraires et enregistrement des pièces relatives à l'acquisition du terrain de l'école de natation et à celle relative aux écoles de Mollins.

1081 fr. 23 pour frais de quittance données à la ville par les héritiers Dutroif Ferron.

52308 fr. à l'effet de payer les indemnités allouées par le jury d'expropriation à divers pour cession de terrain à la voie publique. Le Secrétaire, Ryo Alphonses.

L'INCENDIE DU TRICHON

Hier soir, vers huit heures, le moment où la circulation est des plus actives dans la rue de Roubaix, le tocan s'est fait entendre à diverses églises de la ville. Le feu venait de se déclarer dans la flature de coton de M. Mimerel, place du Trichon. Les sonneries d'alarme et les coups de canon ont été entendus à répétitions, disaient assez que l'incendie avait quelque importance. Aussi se porta-t-on en foule sur le lieu du sinistre.

Le feu menaçait, en effet, de prendre de très grandes proportions. Une étincelle produite par le frottement de deux poignées et tombée dans un tas de duvet, avait déterminé un incendie qui n'avait pas tardé à se communiquer aux boîtes.

En un clin d'œil, la flature entière fut envahie par une fumée épaisse qui obligea tous les ouvriers à se retirer. La pompe du tissu mécanique de M. François Rousset était arrivée sur la place du Trichon, aussitôt l'annonce de l'incendie. L'on dut, pour combattre le feu, pratiquer plusieurs ouvertures dans la toiture.

Les secours étaient alors insuffisants ; les saux manquant aux nombreuses personnes qui ne demandaient pas mieux que de se dévouer. Un instant, l'on put redouter un sinistre, mais la pompe à vapeur arriva, sous le commandement de M. Argellies, et manœuvra si bien qu'en quelques minutes, l'incendie était maîtrisé.

Les pertes sont cependant importantes. Deux métiers sont complètement brulés, plusieurs avariés et la plus grande partie des broches roussies et toutes mouillées. Les dégâts se décomposent de façon suivante :

- | |
|---|
| Immobilier, 5,000 |
| Matériel, 18,000 |
| Matières premières, 10,000 |
| Il y a assurance à la Compagnie l'Aigle pour 28,000 francs. |

Cet incendie va causer un chômage, de peu de durée, heureusement. On nous annonce, en effet, que le travail sera probablement repris mercredi prochain.

Plusieurs de nos confrères de la presse parisienne annoncent que le portrait de M. Thiers, peint par M. J. J. Weerts, de Roubaix, sera officiellement installé, demain, dans le musée de Roubaix. Nos confrères ont été exactement renseignés.

Cette cérémonie aura lieu seulement dimanche prochain, 20 mars, à 11 h 1/2 du matin, dans le grand salon de la mairie. La date n'a été officiellement fixée qu'aujourd'hui.

L'installation du portrait du célèbre chansonnier roubaixien sera une véritable solennité. Les familles Nadaud et Weerts, tous les corps constitués ayant voulu concourir, ont fait un superbe cortège. Les membres du Cercle du Dauphin assisteront à la cérémonie.

La cérémonie sera présidée par M. Flipo, adjoint. M. Henri Verliac, président du Cercle, tiendra le premier la parole et fera l'éloge de M. G. Nadaud. M. Flipo répondra.

La Grande-Harmonie exécutera un post-polka, en la musique des plus renommés et les plus populaires de Gustave Nadaud.

Le Journal Officiel d'aujourd'hui publie le texte de la loi ayant pour objet la création d'une école nationale d'arts et métiers à Lille. Nous le reproduisons en entier :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont le teneur suit :
Article 1er. — Il est créé à Lille (département du Nord) une école nationale d'arts et métiers.
Article 2. — Le ministre de l'Agriculture et du Commerce fera dresser les plans et les estimations de la dépense que nécessitera l'établissement de cette école, et fera connaître le montant des crédits à répartir sur les exercices pour la construction de cette école et de la nouvelle école dont il s'agit.
Article 3. — La présente loi, délibérée et adoptée

par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1881.
Le Président de la République,
Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,
F. BARRÉ

Le général en chef commandant le 1er corps d'armée à Lille a adressé un ordre du jour à propos de l'incendie survenu à la cartoucherie de Douai, dans la nuit du 16 au 17 février.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, cet ordre du jour, après avoir cité les troupes de la garnison qui ont concouru à éteindre l'incendie (15e et 27e d'artillerie — 3e et 5e compagnies du train d'artillerie — 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie — détachement d'artilleurs — 4e bataillon du 33e de ligne) rend hommage au zèle et au dévouement que les troupes ont apporté, avec le corps municipal des pompiers, pour arrêter les progrès du sinistre, ne se préoccupant que des moyens de les rendre exposibles réunies dans l'établissement.

MM. Lesieur, lieutenant à la 2e compagnie d'artilleurs — Robert, maréchal des logis — Cavroy, commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Douai — Thorée, capitaine des sapeurs-pompiers — Dhorne, caporal — Lefrançois, sapeur — se sont particulièrement distingués en cette circonstance.

L'ordre du jour, signé par le général Lefebvre, commandant le 1er corps d'armée, mentionne ces divers noms et donne, en même temps, à tous les chefs de la place de Douai, un témoignage de haute satisfaction.

On lit dans la Semaine religieuse : Messieurs les Vicaires Capitulaires ayant fait parvenir à son E. Mgr le Nonce Apostolique, à Paris, le produit du Denier de Saint-Pierre en ces derniers mois (100,000 fr.). Dans cette somme sont comprises les Etreennes reçues avant le 10 février, dont on regu une lettre de remerciement dont nous extrayons le passage suivant :

« J'ai hâte de vous faire savoir que j'ai versé, dans la Caisse du Denier de Saint-Pierre, la belle et généreuse offrande que vous m'avez fait dernièrement remettre. Le Saint-Père en a été très vivement touché et je vous serais reconnaissant de faire savoir au fidèle des diocèses de Cambrai que le Saint-Père les bénit de grand cœur. Leur foi, leur amour et leur zèle sont si méritoires qu'ils ont valu un Archevêque bien dignes de succéder au grand Cardinal Rognoni. »

VOIES DES REPRÉSENTANTS DU NORD AU SÉNAT. — Scrutin sur l'adoption du projet de loi sur la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire sera mise en tête de l'ordre du jour, après la discussion du tarif général des douanes.

Nombre de votants	281
Pour l'adoption	124
Contre	157

Le Sénat n'a pas adopté l'Ont voté pour l'adoption : M. Corne, Kérat, Baudry, Pajot, Théry, Wallon.

Tous les autres sénateurs ont voté contre.

À LA CHAMBRE. — Scrutin sur l'amenagement de M. Lelièvre à l'Article 28 du projet de loi sur l'administration de l'armée, concluait à l'admission des officiers d'administration dans le corps de l'intendance.

Nombre de votants	416
Pour l'adoption	200
Contre	216

La Chambre des députés n'a pas adopté. Ont voté pour l'adoption : MM. Brame, Girard, Masure, des Rotours, Mention, Tellez-Béthune, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Giroud et Louis Legrand.

Les autres députés ont voté contre l'aménagement.

Un de nos confrères apprend que l'amiénois, au lieu de 17 ans, Marie Michel, servante, qui a été enlevée à sa maîtresse, Mme Doutreligne, divers objets de toilette. Son affaire avait été remise. Marie Michel fera 3 mois de prison.

Coups et blessures. Ferdinand André, de Roubaix, n'est pas un mauvais garçon, mais il bat sa femme. Il prétend qu'elle est une prostituée et qu'il ne veut plus la voir.

Le premier de ces orateurs prononcera le discours d'ouverture ; le second développera cette question : La politique des expédients et la politique des principes.

On nous assure que des invitations ont été adressées à un certain nombre de personnes notoirement hostiles aux idées que représente M. Lucien Brun et au projet de loi. Bien loin de redouter la discussion publique de leurs principes et de leurs doctrines, ces orateurs conviennent de leur adversaires à un débat que l'assistance suivra avec un vif intérêt.

Tous les journaux, sans distinction de nuance, ont, parait-il, reçu des invitations.

On lit dans le Memorial de Lille : La disparition de M. Petit Wery, continue d'être un mystère. On a conté à plusieurs reprises que M. Petit Wery, qui avait vu bien vivant, bien portant, à Bruxelles, la semaine dernière. A nous, c'est à Courtrai qu'on a dit l'avoir rencontré. Enfin, pas plus tard qu'hier, on annonce que son corps, trouvé dans le canal, avait été déposé à la Morgue. Toutes ces nouvelles se valaient ; pas une n'était vraie.

On ignore encore ce qu'il est devenu.

Plusieurs marchands bouchers de Roubaix, sont autorisés à vendre de la viande de cheval, mais, par mesure sanitaire, ils ne peuvent exposer en vente que la marchandise visitée à l'abattoir et reconnue saine, par le vétérinaire-inspecteur.

On a marché ce matin, M. Aug. Polier boucher de la rue de Beaupaire, convaincu de ne s'être pas conformé à cet ordre, a été mis en demeure par M. Roger, vétérinaire, de transporter à l'abattoir la viande qu'il avait ainsi étalée sur la Place de la Liberté.

La police de Roubaix a arrêté, ce matin, un holerger de la rue Saint-Jean, Louis Chassevaux, contre qui un mandat d'arrêt avait été lancé, hier, par le parquet de Lille.

Un jeune homme de la rue de Tourcoing a été arrêté, hier, en flagrant délit de vol d'objets de la pharmacie, Grand-Rue. A moment où l'on l'a arrêté, il venait de soustraire, très adroitement, 8 francs du comptoir de la pharmacie.

La gendarmerie fait en ce moment de actives recherches dans le Nord pour retrouver une femme Barthe Neumiller, 34 ans, née à Valenciennes, mariée avec un autre nommé, appelé Henri Weiss, plus connu sous le sobriquet de l'Oignon. Barthe Neumiller est recherchée comme ayant connaissance du crime de l'ile Barbe, à Lyon.

Un vol a été commis la semaine dernière dans le magasin d'horlogerie de M. Coupleux, rue Notre-Dame, à Tourcoing.

Le vitre du bas de la devanture a été brisée avec le foyou d'une canne et par l'ouverture plusieurs montres, 4 en or et 4 en argent, ont été enlevés. Comme il était à peine 9 heures du soir, l'opération ne s'est pas faite sans être entendue. L'horloger est accouru au bruit et a même aperçu le voleur prenant la fuite. Il s'est précipité à sa poursuite.

Le malfaiteur a laissé tomber 4 montres, devant le magasin même. Signé immédiatement à un agent de police qui passait, celui-ci n'a pu l'atteindre, malgré ses efforts. La 1 et 6 ont été obligés de suspendre sa course dans la rue Vinocq-Chéquel et ont été complètement perdus de vue le malfaiteur.

Le lendemain, un enfant a rapporté au commissaire central une montre qui'il avait trouvée rue de la Cloche. C'en était une cinquième perdue par le voleur dans sa fuite.

On pense que le malfaiteur s'est réfugié à Mont-à-Leux, mais on n'a aucun indice pour sa découverte.

Un second vol dont l'Hospice-Général, rue d'Havré, à Tourcoing, a été le théâtre, hier, nous est signalé.

On a forcé le bureau de l'économie, M. Dollmann, d'épaveau, parait-il, dans un sac contenant 500 francs et un autre contenant 50 francs et une autre somme de 70 francs qui se trouvaient dans le tiroir de la caisse.

On s'est servi d'une fausse clé pour entrer dans la salle où a été commis la construction.

On en est à conjecturer, sur l'auteur de cet audacieux vol.

Audience du 11 mars. L'audience de ce jour comportait plus de vingt affaires. Nous en relevons ici les plus intéressantes.

Une accusation de vol pèse sur un jeune homme de 17 ans, Louis Malaine, de Mercey-en-Barrois. Il y a huit jours, l'inculpé a comparu devant le tribunal, et son défenseur, M. Roche, a alors déclaré qu'il avait été substitué par son client, demandant cette espèce de supplément d'information.

Le jeune Malaine a été trouvé nanti de pièces d'argent de 20 centimes et de pièces de 5 francs, qui lui venaient depuis un certain temps d'un habitant de la commune.

Quoi qu'il en soit, le défenseur dans l'audience, l'accusé a persisté à nier énergiquement d'avoir pris cet argent.

Quoique en désespoir de cause, le défenseur profite habilement de cette situation et, sans suivre son client dans la voie de négation à outrance ou celui-ci se cantonne. M. Roche remarque que l'accusé avait, à lui, bien à lui, un trentaine de francs qu'il est revenu dans sa famille le 18 février pour le tirage au sort de son frère. De plus, dans le logement qu'il occupait, on couchait trois dans la même chambre. Les pièces d'argent n'ont pas pu être substituées dans son portefeuille. En présence de dénégations aussi persistantes, on peut se demander :

M. le président demande encore à l'accusé s'il persiste toujours à nier.

Malgré une dernière invitation d'être sincère que lui fait encore en ce moment son défenseur, Louis Malaine, sans en écouter plus le conseil, vient à répondre avec fermeté : Je n'ai rien pris.

Le tribunal le condamne à 3 mois de prison.

Le tribunal condamne ensuite une fillette, âgée de 17 ans, Marie Michel, servante, qui a été enlevée à sa maîtresse, Mme Doutreligne, divers objets de toilette. Son affaire avait été remise. Marie Michel fera 3 mois de prison.

Coups et blessures. Ferdinand André, de Roubaix, n'est pas un mauvais garçon, mais il bat sa femme. Il prétend qu'elle est une prostituée et qu'il ne veut plus la voir.

Voici un vieillard de 78 ans, à l'aspect vénérable, qui se fait appeler Edouard Dupuytren. Sa tenue est celle d'un aîné, et qu'il a fréquenté le monde, il répond avec beaucoup de convenance aux questions, d'ailleurs empreintes de bienveillance, que lui adresse M. le président Parenty.

Il est si impossible d'établir, jusque-là du moins, son identité, il s'est réclamé d'un monsieur Dupuis, négociant, rue Royale, à Bruxelles. La police belge a répondu qu'un Dupuis n'a été trouvé que dans le nom dans le quartier indiqué.

L'inculpé dit qu'il a habité rue Haute, 307, à Bruxelles, mais il ne sait pas le nom du propriétaire de la maison.

D. Où trouvez-vous le cadavre mutilé de ce malheureux a été trouvé dans le grenier d'un maison habitée des corons Batterie. La mort paraît avoir été causée par un coup de feu.

Ce suicide est attribué à la misère dans laquelle se trouvait le sieur Valence.

D. Où trouvez-vous le cadavre mutilé de ce malheureux a été trouvé dans le grenier d'un maison habitée des corons Batterie. La mort paraît avoir été causée par un coup de feu.

Ce suicide est attribué à la misère dans laquelle se trouvait le sieur Valence.

D. Où trouvez-vous le cadavre mutilé de ce malheureux a été trouvé dans le grenier d'un maison habitée des corons Batterie. La mort paraît avoir été causée par un coup de feu.

Ce suicide est attribué à la misère dans laquelle se trouvait le sieur Valence.

D. Où trouvez-vous le cadavre mutilé de ce malheureux a été trouvé dans le grenier d'un maison habitée des corons Batterie. La mort paraît avoir été causée par un coup de feu.

et imploré son intervention auprès de plusieurs journaux catholiques de la région. Mais ceux-ci, fâchés qu'ils avaient affecté à un drôle, l'écarteront prudemment.

Est-ce l'effet de ces révélations ? Tous jours est-il qu'il avait disparu. Le Pas-de-Calais nous apprend aujourd'hui comment il a été retrouvé.

Enfin il est retrouvé, l'insaisissable Leroy, le Mousaïa dont nous avons, à la fois, publié la prose hypocrite et le journalisme satanique. La poste chargée, depuis huit jours, de lui remettre un pli recommandé, a été incapable de découvrir ses traces ; beaucoup plus adroitement, le gendarme a vu cueillir notre homme une de ces dernières nuits, au moment où, armé jusqu'aux dents, il s'introduisait avec effraction chez un débitant de Nouvelle-Saint-Vaast.

Sans doute l'usage du plume et du rossignol s'est réclamer des services rendus par lui à la cause républicaine et antireligieuse. Pandore est demeuré inflexible à son devoir. Le malfaiteur a été amené hier, les menottes aux mains, à la prison d'Arras.

Aujourd'hui, vu le flagrant délit, il a comparu devant le tribunal correctionnel de Valenciennes.

Là, il a bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

La bien fallu dévoiler pas mal de peccadilles antérieures et produire un casier judiciaire quelque peu tapageur. L'inculpé a donc avoué trois condamnations : à Valenciennes, pour vol, à Arras, pour vol, et à Valenciennes, pour vol.

— Paul Dutilleul, place de la Liberté, 32. — Elisabeth et Henri Vandenberghe, jumaux, rue de Tillieu, son Yamande. — Hier, 24 mars, rue de Trichon, 48. — Henri Therese, rue de l'Ermitage, 13.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 MARS. — Antoine Delecluse, 41 ans, journaliste, rue de l'Étoile, maison Dhuvoix, 22. — Louis Jacon, 65 ans, journaliste, Hôtel Dieu. — Zélis Masrrel, 44 ans, épicurière, rue de la Promenade, 31 bis. — Marie Vanhoë, 33 ans, coiffeuse, boulevard du Canal de Roubaix, près le pont du Sartel.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 MARS. — Eugénie Duponchel, au Chêne-Roupin, 11. — Laurent Lecroart, à la Marlière. — Louis Jacon, rue de la Croix-Rouge, 15. — Louis Jacon, rue de la Croix-Rouge, 15. — Louise Benoit, au Pont rompu.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 MARS. — Hortense Deschamps, 52 ans, rue de Menin, 42. — Marie Dhalluin, 32 ans, au Pont rompu. — Désir Charlette, 82 ans, au Blanc-Sau. — Marie Delepaui, 1 an, à la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS. Les amis et connaissances de la famille BEERNAERT-DUVHALL, qui par oubli, n'auraient pas été prévus du décès de Monsieur Eli BEERNAERT, décédé à Roubaix, le 12 mars 1881, à l'âge de quarante-neuf ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOIS ET SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 13 mars, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à l'Hôpital.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Apolline BEUQUE, épouse de Monsieur Louis DELANNOÏ, veuve en premières noces de M. René DELEBOIS, décédée à Roubaix, le 3 mars 1880, dans sa 67e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Juliette DEPREZ, épouse de Monsieur Eugène CLOUQUET, née à Tournai, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1881, à l'âge de 81 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANDEBULCKE, représentant de la maison Alfred Motte et Delecluse, décédé à Roubaix, le 15 février 1881, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse BONNET, percepteur des contributions directes, décédé à Roubaix, le 29 février 1881, dans sa 52e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur P. VINCROYNESTE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1881, à l'âge de 70 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur P. VINCROYNESTE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1881, à l'âge de 70 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur P. VINCROYNESTE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1881, à l'âge de 70 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur P. VINCROYNESTE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1881, à l'âge de 70 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur P. VINCROYNESTE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1881, à l'âge de 70 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mars 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur P. VINCROYNESTE, décédé à Roubaix, le 8 mars 1881, à l'âge de 70 ans et 8